

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

#### DE LA PRINCIPAUTÉ

Notre saison sportive va commencer très brillamment avec les prochaines courses hippiques dont la première journée aura lieu demain au champ de courses du Var. Les autres réunions sont fixées, on le sait, au 13, 15, 18, 20, 22, 25 et 27 janvier. Un grand nombre de chevaux ont été engagés et sont pour la plupart déjà arrivés sur le littoral. Aussi, peut-on être assuré que la réussite de nos courses sera complète, pour peu que le beau temps dont nous jouissons en ce moment continue jusqu'à la fin du meeting.

D'autre part, l'exposition et les courses de canots-automobiles, qui termineront dignement à Monaco notre hiver sportif, s'annoncent d'ores et déjà comme devant avoir un éclat exceptionnel. A la date du 31 décembre qui avait été fixée pour la limite extrême des inscriptions à double droit, il n'y a pas eu moins de 103 engagements se décomposant ainsi : 39 racers, 3 yachts, 51 croiseurs, 6 canots de bossoir et 4 bateaux de pêche. C'est le plus considérable meeting de canots-automobiles qui ait encore eu lieu et, une fois de plus, on ne saurait trop féliciter M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club, auquel revient l'honneur de l'initiative de ces manifestations grandioses qui sont d'un si haut intérêt pour l'industrie et pour la marine.

S. G. M<sup>gr</sup> du Cured, évêque de Monaco, est parti jeudi dernier avec S. G. M<sup>gr</sup> Béguinot, évêque de Nîmes, pour Rome où ils sont allés assister à la solennité de la béatification du Curé d'Ars.

M. Vallé, ministre de la Justice en France, et M<sup>lle</sup> Vallé sont arrivés jeudi dernier dans la Principauté où ils ont passé trois jours.

Samedi, à deux heures de l'après-midi, au milieu d'une nombreuse assistance, ont été célébrées les obsèques de la regrettée M<sup>me</sup> Jeanmaire, née Desplaces, femme de M. le chef d'escadron Jeanmaire, commandant du Palais de Monaco.

S. A. S. le Prince avait envoyé une grande couronne de lilas blancs et avait délégué pour le représenter à la cérémonie funèbre Son officier d'ordonnance, M. le chef d'escadron Alban Gastaldi.

Le deuil était conduit par M. le commandant Jeanmaire et par son fils. Dans la suite nombreuse, on remarquait S. Exc. M. le Gouverneur Général et un grand nombre de fonctionnaires, d'officiers et de notabilités, ainsi que tous les employés et serviteurs de la Maison princière. Après l'absoute donnée dans la chapelle du Palais par M. le chanoine de Villeneuve, chapelain, le convoi funèbre s'est dirigé vers le cimetière de Monaco

où a eu lieu l'inhumation et où tous les assistants ont, avant de se retirer, présenté leurs sympathiques condoléances au commandant Jeanmaire, si cruellement éprouvé.

M. Delefortrie, inspecteur des travaux d'architecture de la Principauté, est arrivé hier à Monaco.

M. le comte Gastaldi, maire de Monaco, a reçu cette semaine pour le Bureau de Bienfaisance, dont il est président, les dons suivants :

100 francs, de S. Exc. M. le Gouverneur Général et M<sup>me</sup> Olivier Ritt.  
200 francs, de M<sup>me</sup> Henri Herz.  
50 francs, de M<sup>me</sup> Verlet.

M. Comte-Offenbach, directeur du Palais des Beaux-Arts, et M<sup>me</sup> Comte-Offenbach sont depuis avant-hier de retour à Monte Carlo.

Samedi prochain, 14 janvier, sera inaugurée, au Palais des Beaux-Arts de Monte Carlo, la XIII<sup>e</sup> Exposition internationale de peinture et de sculpture de la Principauté de Monaco.

L'éminent peintre M. Bonnat, membre de l'Institut, qui a succédé au regretté Gérôme, en qualité de président du Comité, est attendu incessamment pour cette inauguration que présidera, au nom de S. A. S. le Prince de Monaco, S. Exc. le Gouverneur Général, en compagnie de M. Camille Blanc, président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

En l'absence de M. Léon Jehin, retenu à la chambre par une légère indisposition, M. Louis Vialet a conduit avec autant de conscience artistique que d'habileté le septième Concert Classique de jeudi dernier et le premier Concert Moderne de dimanche.

A la première de ces deux auditions également remarquables, on a applaudi un choix d'œuvres savantes consacrées par le succès et qui composaient pour nos dilettanti un programme des plus intéressants et des plus variés. C'est ainsi qu'à côté de pages essentiellement classiques comme l'ouverture d'*Euryanthe* de Weber, la *Symphonie Italienne* de Mendelssohn, le thème et les variations du 5<sup>e</sup> *Quatuor* de Beethoven et l'ouverture des *Maîtres Chanteurs* de Wagner, on a réentendu avec le plus vif plaisir les pages d'un impressionnisme très moderne de la *Procession nocturne* de Rabaud et des *Steppes de l'Asie Centrale* de Borodine. Toutes ces œuvres ont été interprétées avec une correction parfaite.

A l'attrait d'exécutions orchestrales de premier ordre, s'est ajouté dimanche, au Concert Moderne, le régal du concours de deux artistes de grand talent en des genres fort différents. Après un pianiste de premier ordre, M. Fernand Lemaire, qui a joué supérieurement le beau *Concerto* (n° 4) et divers autres morceaux de Chopin et de Paganini, nous avons entendu une exquise cantatrice, M<sup>lle</sup> Emilie Bitter, qui nous a ravi par l'excellence

de sa méthode et par l'éclat d'une voix de soprano aussi puissante que fraîche. Le public n'a pas ménagé ses applaudissements à ces deux jeunes artistes de grand avenir.

Le théâtre de Monte Carlo a donné hier soir la dernière représentation de *The Toreador*, qui n'avait pas pu avoir lieu samedi par suite d'une subite indisposition d'un des principaux interprètes de cette amusante pièce. La saison d'opérette se terminera par les deux représentations de *la Geisha*, données ce soir et demain. Aussitôt après, c'est-à-dire vendredi soir, s'ouvrira la saison dramatique qui commencera par *le Friquet*, une charmante comédie qui a récemment obtenu un grand succès à Paris sur la scène du théâtre du Gymnase et dont le principal rôle sera joué par sa créatrice, M<sup>lle</sup> Polaire, qui est déjà arrivée depuis plusieurs jours à Monte Carlo.

La Société le *Sport Vélocipédique Monégasque* a fait dimanche dernier une sortie dont le but était Juan-les-Pins, où a été organisé un match entre les cyclistes présents.

Favorisée par un temps magnifique, cette sortie a été des mieux comprises et des plus réussies. La course eut lieu à 11 heures du matin, sur la route qui borde la mer : elle a donné les résultats suivants :

Premier prix (médaille de vermeil) : M. Andreï.  
Deuxième prix (médaille d'argent) : M. Ramel.  
Troisième prix (médaille de bronze) : M. Chiavassa.

Après un excellent déjeuner à l'hôtel de la Pinède, nos cyclistes ont fait, en machine, le tour du cap de la Garoupe, et sont arrivés à Antibes, d'où, après une courte halte, ils ont repris le train qui les a ramenés à Monaco, à 6 heures du soir, enchantés de cette belle et agréable journée.

L'Association des Amis de la Jeunesse, dans son assemblée générale du 5 janvier, a renouvelé pour l'année 1905 son bureau qui se trouve ainsi composé :

Président, M. César Chiabaud ; vice-président, M. Edouard Bellinzona ; secrétaire, M. Eugène Gaziello ; secrétaire adjoint, M. Philippe Gamba ; trésorier, M. Charles Savelli ; trésorier adjoint, M. Joseph Barbotto ; conseillers, MM. Laurent Robini et Charles Bernasconi ; régisseur, M. Victor Olivier ; bibliothécaire, M. Auguste Saquet.

Ajoutons qu'une matinée artistique sera donnée dans la première quinzaine de février.

## TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi 4 janvier, MM. Hileret, Sir Freake et Asplen (9 sur 9) ont partagé le *Prix Saint-Trivier*.

Les autres Poules ont été gagnées par MM. Easton, Scott, Salvago.

Vendredi, dans le *Prix Gajoli*, M. Easton (8/8)

s'est classé premier ; MM. Beresford et Rovida (7/8), deuxièmes.

Les autres Poules ont été gagnées par MM. Hileret, Malfettani, Hileret fils, Asplen, Hachmt.

Hier lundi, le *Prix Curling* a été gagné par MM. Rondeaux, Salvago, Des Chaux (6/6).

Jeudi 12 janvier. — *Prix Journu*, 1,000 francs.

Samedi 14 janvier. — *Prix Moncorgé* (handicap), 1,000 fr.

Lundi 16 janvier. — *Prix des Myosotis* (hand.), 1,000 fr.

Mardi 17 janvier. — *Prix des Hortensias*, 1,000 francs.

Jeudi 19 janvier. — *Prix H. Grasselli* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 21 janvier. — *Prix de l'Adour* (hand.), 1,000 fr.

Lundi 23 janvier. — *Prix Roberts*, 1,000 francs.

Mardi 24 janvier. — *Prix du Minho* (hand.), 1,000 fr.

Jeudi 26 janvier. — *Prix Schiannini* (hand.), 1,000 fr.

Samedi 28 janvier. — *Prix de Février*, 1,000 francs.

Lundi 30 et mardi 31 janvier. — **Grande Poule d'Essai, 3,000 francs** et une médaille d'or.

Jeudi 12 janvier 1905, à 2 heures 1/2 précises

## 8<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. LÉON JEHIN

<i>Egmont</i> , ouverture.....	Beethoven.
<i>Symphonie en Sol mineur</i> .....	Mozart.
<i>Phaëton</i> , poème symphonique.....	Saint-Saëns.
<i>Dryades à la source</i> .....	Trémisot.
(Extrait des <i>Prophètes</i> )	
L'orchestre sous la direction de l'auteur.	
<i>Abendlied</i> .....	Schumann.
<i>Espana</i> , rapsodie.....	Chabrier.

Dans ses audiences des 3, 5 et 6 janvier 1905, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Boussoulade Philippe-Auguste, né au Puy (Haute-Loire) le 8 janvier 1867, tailleur de pierres, sans domicile fixe, 48 heures de prison ;

Pulles Jean, né à Fayet (Puy-de-Dôme) le 12 juillet 1861, mécanicien, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende ;

Bagnis Paul, né à Marseille le 3 octobre 1887, charcutier, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende ;

Sorret Marie-Etienne-Henri, né à Palaiseau (Seine-et-Oise) le 16 juin 1887, chasseur d'hôtel, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende ;

Vacheron Louis, né à Tarare (Rhône) le 12 juin 1884, dessinateur, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende ;

Tous les cinq pour infractions à des arrêtés d'expulsion.

Ricci Charles-Benoît-Louis, né à Gênes (Italie) le 15 novembre 1862, commerçant à Monaco, un an de prison, par défaut, pour banqueroute simple ;

Duval Monsacré, né à Champniers (Charente) le 30 mai 1883, colporteur, sans domicile fixe, 12 jours de prison et 32 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion (récidive) ;

Et Bellon Simon, né à Vernaison (Rhône) le 25 décembre 1884, ferblantier, sans domicile fixe, 10 jours de prison et 16 francs d'amende pour infraction à un arrêté d'expulsion et mendicité.

### Les Etrangers en Italie.

La Légation de Monaco près le Quirinal a communiqué au Gouvernement de la Principauté l'extrait suivant du numéro du 29 décembre dernier du journal *l'Italie* que nous sommes heureux de reproduire. Au moment où la Compagnie internationale des Wagons-Lits organise, entre la Côte d'azur et Rome, des trains présentant un très grand confort, il est en effet très intéressant pour nos hôtes étrangers de savoir que les difficultés de douane seront désormais fort aplanies à la frontière italienne. Voici donc les renseignements utiles qui sont fournis à ce sujet par *l'Italie* :

La Commission chargée de proposer des modifications au service des douanes, afin de faciliter à l'étranger les voyages en Italie, s'est réunie au Ministère des finances

sous la présidence de l'honorable Maggiorino Ferraris, en l'absence de l'honorable di Sant'Onofrio, retenu au Ministère de l'intérieur par ses fonctions. A la réunion assistaient le vice-président de l'Association pour le mouvement des étrangers, le chev. Fiorini et le chev. Giorgi de la Société des « Albergatori », avec le comm. Sanguini, inspecteur supérieur des chemins de fer, le comm. Busca, directeur des gabelles, et le chevalier Pezzole, secrétaire.

Les représentants de la Société des hôteliers et du mouvement des étrangers ont trouvé dans le comm. Busca et le comm. Sanguini les meilleures dispositions, la meilleure volonté de seconder de tout leur pouvoir les efforts des chevaliers Fiorini et Giorgi pour obtenir certaines facilités dans la visite des bagages à la frontière.

Promesse a été faite que pour la visite du petit bagage dans les trains, le personnel serait soigneusement choisi parmi les employés parlant au moins le français et que, dans le recrutement de ce personnel, la préférence serait donnée aux employés parlant plusieurs langues.

De plus, le petit bagage sera visité dans tous les trains de luxe sans que les voyageurs aient à se déranger, et pour faciliter cette visite la Compagnie de la Méditerranée fournira trente nouveaux wagons communiquant entre eux.

En attendant, cette visite du petit bagage dans les voitures aura lieu pour tous les trains partant de Paris pour Rome, quels qu'ils soient et pas seulement pour les trains de luxe.

Quant au gros bagage, et c'était là le point le plus important, la visite aura lieu dans toutes les gares d'arrivée où un bureau de douanes fonctionne, dans les locaux mêmes où a lieu actuellement la visite de l'octroi.

Quand pour une raison quelconque les gros bagages n'auront pu être examinés à la gare-frontière, ils seront expédiés par le même train que le voyageur à la gare d'arrivée où la visite de la douane aura lieu en présence d'un interprète.

Tels sont en résumé les points sur lesquels le comm. Busca, pour les gabelles, et le comm. Sanguini, pour les chemins de fer, ont promis tout leur concours, et quand de sérieuses dispositions auront été prises dans ce sens, nous croyons qu'on ne verra plus se produire dans les journaux ces plaintes si fréquentes qui finiraient par faire hésiter l'étranger au moment de partir pour l'Italie.

MM. Fiorini et Giorgi qui ont formulé ces demandes si pratiques, auront ainsi bien mérité des mille et une industries qui en Italie vivent de l'étranger.

## Lettre de Paris

Paris, 8 Janvier 1905.

La traditionnelle promotion de distinctions honorifiques du 1<sup>er</sup> janvier a apporté, cette année, des étrennes méritées à nombre d'artistes connus et fort estimés du public. C'est ainsi que dans le monde des lettres, on a unanimement applaudi à la rosette de la Légion d'honneur accordée à Victor Margueritte. Son frère Paul était déjà officier depuis deux ans ; le Ministre a voulu, en octroyant la même récompense au cadet, les égaliser tous deux et accrocher la même fleur à leurs boutonnières.

Autres décorés également sympathiques :

MM. Marcel Ballot, Joseph Galtier, Ancy, Jusseaume et Camille Mauclair.

Critique sagace et érudit, M. Marcel Ballot est aussi un auteur dramatique qui a eu de fort honorables succès, entre autres *la Bonne Hôtesse* et *les Amants légitimes*. M. Joseph Galtier est un de nos plus brillants confrères du *Temps* où il excelle à dessiner la silhouette d'un notaire contemporain. M. Georges Ancy a eu quelques retentissantes « premières » au théâtre Antoine. M. Jusseaume est le peintre-décorateur attitré de l'Opéra-Comique, et aussi de plusieurs autres théâtres puisqu'en dernier lieu on a fort admiré ses merveilleux décors du *Roi Lear*. Enfin M. Camille Mauclair, tout à la fois critique d'art, poète, journaliste et romancier, est un de nos stylistes les plus délicats et les plus appréciés des érudits.

On voit que, cette année, M. le ministre Chaumié a eu la main particulièrement heureuse dans les signatures des brevets de la Légion d'honneur qu'il a distribués en guise d'étrennes dans le monde des lettres et des arts.

Le froid intense de la première semaine de janvier a consommé la défaite des pronostiqueurs du temps. Du haut de leurs tours, ils avaient annoncé un début d'année particulièrement doux, une atmosphère tiède, presque des feuilles nouvelles. « Douze degrés au-dessous de zéro » a répondu ironiquement la température, mais les devins se

soucient peu de cet accident. Leurs almanachs sont vendus et ça n'empêchera pas d'acheter les autres.

Le verglas, qui couvrait les rues de Paris, a donné la note comique des visites du jour de l'An. Certaines places étaient transformées en véritables skatings et l'on rencontrait à chaque pas des familles en détresse implorant le secours des agents qui n'étaient guère mieux affermis sur leurs bases. De tous côtés, les chevaux tombaient et les voitures restaient en panne. La gloire des automobiles s'en est accrue. On les voyait passer silencieuses et rapides, se moquant du gel et du verglas, filant plus vite encore sur le miroir de la chaussée, tandis que les chevaux se débattaient, les fers en l'air, et que du fiacre abandonné s'échappaient les clients pleins de colère.

Le cambriolage vient d'entrer dans une voie nouvelle : il se fait collectionneur d'objets d'art. Il y a maintenant des bandes organisées qui pratiquent exclusivement le vol artistique. Deux villas des environs de Paris ont été visitées ces jours-ci par ces amateurs anonymes. Dans l'une, près d'Engluien, on a tout spécialement emporté des tableaux, des statues et des bronzes ; dans l'autre, à Saint-Germain, on a choisi des tableaux de prix encore, des tapisseries et des gravures anciennes.

Ces mœurs nouvelles ne se manifestent pas qu'à Paris. A Ajaccio, on sait qu'on a cambriolé la maison historique où naquit Napoléon et qu'on y a fait un choix judicieux de souvenirs. Près de Nantes, au château d'Epinau, une collection de bijoux anciens a été partagée entre des visiteurs inattendus et d'un goût éclairé. A Auch, on a pénétré dans le palais de l'archevêché pour y dérober des vaisselles anciennes, et récemment une statue de la Vierge, remarquable par son intérêt artistique, disparaissait d'une église de la région parisienne.

Il y a évidemment, dans tous ces vols, commis presque au même moment dans les lieux les plus éloignés, une singulière rencontre qui fait songer à quelque association internationale pour le vol des objets d'art. Il existe déjà à Londres un bureau central où sont réunis les titres au porteur volés dans le monde entier, et cette institution fonctionne avec « respectabilité. » Avec le système des oppositions, de la publication des numéros, avec la rapidité télégraphique des renseignements, cet honorable trafic a trouvé quelques entraves, et il est possible que l'association ait ajouté à son commerce un rayon d'objets d'art d'un placement moins hasardeux. Les brocanteurs parisiens peuvent aussi leur donner de discrets asiles.

Il est bon que cette nouvelle orientation des préférences du cambriolage soit connue. Les collectionneurs sont avertis. Ils veilleront avec plus de soin sur leurs richesses et prendront l'excellente précaution de photographier leurs objets d'art, ce qui est le meilleur moyen de les rechercher, s'ils disparaissent, et d'en justifier la propriété, quand on les retrouve.

L. S.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Le tramway électrique du Mont-Blanc.** —

La hardiesse de l'homme ne veut pas connaître de limites, et voici qu'à son tour le massif du Mont-Blanc va être doté d'un funiculaire qui permettra aux touristes les plus paisibles de faire, sans fatigue ni danger, l'ascension de l'Aiguille du Goûter, d'où ils pourront contempler dans toute sa splendeur le Géant des Alpes. Le projet approuvé par le Conseil d'Etat a été dressé par M. Duportal, ancien inspecteur général des Ponts et Chaussées. La ligne partira de la gare (P.-L.-M.) du Fayet-Saint-Gervais (altitude : 580 mètres) pour atteindre le col de l'Aiguille du Goûter (altitude : 3.840 mètres) ; les principales stations intermédiaires prévues sont celles des villages de Saint-Gervais-les Bains et de Montivon, du col de Voza (1.700 mètres), du pavillon de Bellevue (1.810 mètres), du mont Lachat (2.100 mètres) ; des Rognes (2.640 mètres) et de la Tête-Rousse (3.160 mètres).

La longueur totale de la ligne est de 18.400 mètres : et quand plus tard on atteindra le sommet du Mont-Blanc, elle sera portée à 22.500 mètres. Les travaux doivent être commencés avant le mois d'août 1906, et on prévoit leur achèvement six ans plus tard.

Le trajet étudié est tout entier tracé sur le versant méridional de la montagne, et le plus possible à ciel ouvert ; par suite, la dépense de premier établissement sera moins considérable, et, d'autre part, la fonte des neiges ayant lieu plus tôt sur le versant sud que sur le versant

nord de la montagne, on peut espérer au moins trois mois de pleine exploitation. La partie du tracé à ciel ouvert s'étend jusqu'au delà de la Tête-Rousse.

La ligne, à voie étroite, aura 1 mètre de largeur, elle sera à crémaillère du système Strub. La rampe maxima est de 25 centimètres par mètre.

Il y aura de deux à dix voyages par jour dans chaque sens ; la vitesse des trains ne dépassera pas 8 kilomètres à l'heure ; chaque train pourra transporter 80 voyageurs avec leurs bagages, et peser, en charge, jusqu'à 30 tonnes. La puissance nécessaire sera de 136 chevaux ; on en a prévu 150 pour chaque locomotive. Malgré l'existence, sur l'Arve et le Bonnant, de nombreuses usines hydrauliques pouvant fournir l'électricité nécessaire, il est probable qu'on préférera créer une usine spéciale. L'installation de cette usine a d'ailleurs été prévue dans le devis général qui se monte, comme dépense totale, à 10 millions de francs, faisant ressortir à plus de un demi-million de francs le prix du kilomètre de voie.

Le projet est grandiose et bien digne de la science moderne. Après la conquête de la Jungfrau, qui progresse tous les jours, voici que s'annonce celle du Mont-Blanc. Dans quelques années à peine, le sifflet des locomotives ira périodiquement réveiller les échos de ces admirables solitudes ; n'y a-t-il pas quelque poésie à penser que c'est à l'énergie descendant de la montagne même que l'homme s'est adressé pour en gravir les flancs abruptes et quelquefois inviolés ?

**Les oiseaux savent-ils éviter les fils conducteurs d'électricité ?** — A cette question, M. E. Monier répond dans la *Revue scientifique* : Nous croyons que les oiseaux n'ont aucun instinct particulier pour les avertir qu'il y a danger à se poser sur un fil conducteur d'électricité. Maintenant, y a-t-il pour eux un véritable danger ?

Il faut ici considérer deux cas : celui où le courant est continu et celui où il est alternatif.

Dans le premier cas, l'oiseau peut se poser, sans inconvénient, sur un fil conducteur à haute tension ; il ne court aucun danger, parce que le courant, dans son mouvement rapide, ne fait que l'effleurer. Pour qu'il y ait commotion, il faut que le courant passe à travers le corps.

Ainsi, le clown, qui du tremplin saute sur un fil électrique, pourra se promener tranquillement sur ce fil à haute tension ; mais s'il commet l'imprudence de donner la main à son ami qui est sur le sol, ils pourront être foudroyés tous les deux, le courant passant à travers leurs corps pour se rendre dans la terre, par le chemin le plus court.

Cependant, si l'énergie électrique transmise est trop forte, il se développera, sur toute la longueur du fil, une certaine quantité de chaleur qui préviendra l'oiseau : alors son instinct lui dira, sans doute, de ne pas se poser sur un pareil fil, de peur de s'y brûler les pattes.

Arrivons au courant alternatif à haute tension. Dans ce cas, l'oiseau qui se posera sur le conducteur sera-t-il en danger ?

Ici, nous entrons dans l'inconnu, car les effets du courant alternatif sur l'organisme sont tout à fait variables. En voici un exemple :

Un courant alternatif, toutes choses égales d'ailleurs, est d'autant plus dangereux que le nombre des alternances va en augmentant jusqu'à une certaine limite, au delà de laquelle le danger diminue, et en ces diverses circonstances, on peut, en touchant le fil, recevoir quelquefois une commotion, même en prenant la précaution de n'établir aucune communication avec le sol. Ici, l'oiseau n'est donc plus en sécurité.

On le voit : l'électricité est capricieuse, il ne faut pas s'y fier.

Ce n'est pas tout : si, après cette limite la plus dangereuse l'on continue à faire croître le nombre des alternances, si elles se succèdent avec une extrême rapidité comme dans les expériences de Tesla (10,000 périodes environ par seconde) le même courant, qui était capable de foudroyer un homme, deviendra sans danger ; il pourra traverser les organes sans produire de douleur, et les médecins en feront usage pour le traitement de certaines maladies.

On emploie maintenant sur quelques lignes ces courants à haute fréquence pour la télégraphie électrique.

Les oiseaux posés sur le conducteur n'ont ici plus rien à craindre.

Mais, quelle que soit la nature des courants, tous deviennent dangereux en temps d'orage. En ce moment, toutes les lois de l'électricité sont bouleversées et les bizarreries commencent : les lampes s'éteignent, les dépêches sont supprimées, et il n'est pas rare de voir, après un coup de tonnerre, de petits oiseaux foudroyés et suspendus, par leurs pattes crispées, au fil électrique.

En résumé, je crois que les oiseaux n'ont aucun instinct du danger électrique. S'ils se posent rarement sur les conducteurs, c'est peut-être parce qu'ils y éprouvent quelquefois une chaleur qui leur paraît anormale, c'est à cause du bruit que font entendre ces fils par leurs vibrations au moindre vent : Enfin, c'est qu'ils aiment mieux se tenir sur les arbres ou dans les champs sous les plantes.

**La production de la houille dans le monde.** — *L'Office de statistique universelle d'Anvers* vient de publier le très intéressant tableau de la production mondiale de la houille de 1850 à 1902. En 1850 la production mondiale atteignait le chiffre de 89,881,357 tonnes ; la production a augmenté d'année en année pour arriver, en 1902, au chiffre colossal de 749,691,626 tonnes.

En ce qui concerne la production de la houille par pays, le premier rang est occupé par la Grande-Bretagne qui produisit, en 1850, 8,500,000 tonnes et 227,178,140 en 1902. L'Allemagne vient ensuite avec un rendement de 12,347,828 tonnes en 1850 et 107,436,334 en 1902. La France vient en troisième rang avec un écart considérable, débutant en 1850 par 773,000 tonnes et produisant 29,575,130 tonnes en 1902.

Suivent par ordre d'importance : la Belgique, avec 22,877,470 tonnes en 1902 ; la Russie, avec 16,151,557 tonnes en 1901 ; l'Autriche-Hongrie, avec 13,104,557 tonnes en 1901 ; le Japon, avec 8,945,959 tonnes en 1901 et l'Inde britannique, avec 7,424,480 tonnes.

**Le nombre des étoiles.** — M. Gawin G. Burns a fait quelques calculs et déductions sur le nombre des étoiles contenues dans le ciel entier. En admettant que, partout, les étoiles soient également distribuées, il conclut, d'après les plaques prises dans la zone de Greenwich pour la carte du ciel, qu'il y a 38 étoiles plus brillantes que la deuxième grandeur, 13,421 plus brillantes que la septième, et 8,325,000 plus brillantes que la quinzième. Le rapport du nombre total d'étoiles plus brillantes qu'une grandeur donnée au nombre d'étoiles plus brillantes que la grandeur immédiatement inférieure est à peu près constant : ce rapport vaut 3,4 jusqu'à la dixième grandeur, puis tombe à 1,9. De cette discussion résulte une forte présomption en faveur de l'hypothèse que les étoiles se raréfient suivant la proportion de leur distance à la Terre.

LETTRES ET ARTS

**Réunion de poètes.** — Un certain nombre de poètes — un grand nombre, devrions-nous dire, puisqu'il y avait près de trois cents personnes dans la salle — se sont réunis au théâtre des Bouffes-Parisiens pour aviser aux moyens les plus décisifs de soutenir et de développer l'action et la portée du théâtre en vers.

La présidence avait été offerte à M. Emile Bergerat, qui a pris place sur la scène, entouré de MM. Clovis Hugues, Saint-Georges de Bouhélier, Marsolleau, Jacques Richepin, Valmy-Baisse, Louis Payen, Pierre Mortier et plusieurs de nos confrères.

Dans la salle, MM. Louis Artus, Prax, Arnyvelde, Fauchois, etc., etc.

Après quelques paroles spirituelles, M. Emile Bergerat cède la parole à M. Louis Payen qui lit, au milieu d'un grand mouvement de sympathie, un projet d'adresse. Cette lettre est accueillie par d'unanimes bravos, et l'on décide que tous les poètes la signeront.

M. Fauchois demande la parole pour présenter quelques observations sur le théâtre en vers. Que sera, que devra être ce théâtre idéal qu'appellent de leurs vœux tous les poètes et l'élite du public ?... Les questions d'école y prédomineront-elles ou tous les poètes, quelle

que soit leur formule, seront-ils joués dans ce théâtre que personnifie aujourd'hui M. Armand Bour ? Jouera-t-on n'importe quelle belle œuvre poétique ou seulement la comédie en vers ?

Au nom de M. Armand Bour, M. Maurice Magre, le secrétaire général du théâtre, et lui-même, un poète de valeur, déclare que le directeur des Bouffes-Parisiens accueillera toutes les œuvres de talent et que, dès maintenant, pour satisfaire les auteurs point encore joués, tous les quinze jours il y aura aux Bouffes-Parisiens la lecture devant le public d'une pièce nouvelle. Ces séances seront données sous le titre de : « répétition publique ». Des acteurs appréciés liront les rôles dans un décor approprié.

Des vifs applaudissements se font entendre, et un ordre du jour est voté, félicitant M. Armand Bour et l'encourageant dans ses généreux efforts.

Un Comité a été formé pour soutenir le théâtre en vers. Il se compose de MM. Maurice Donnay, Catulle Mendès, Léon Dierx, Bergerat, Ludovic Halévy, Theuriet, Sully-Prudhomme, Emile Verhaeren, Emile Faguet, Jean Richepin, Bataille, Maurice Boukay, de Montesquiou, Clovis Hugues, François de Nion.

La séance est levée. Tous les assistants viennent signer l'adresse des poètes. Il est près de sept heures quand les poètes se dispersent en devisant familièrement de leur art et de sa noblesse. Un groupe s'en va en discutant cette question éternelle : « La Beauté est-elle unique ou diverse ? »

**A l'Opéra de Vienne.** — Un acte de générosité de l'empereur François-Joseph. Depuis des années, la caisse des pensions et retraites de l'Opéra de la cour de Vienne se trouvait dans une situation difficile : elle était en déficit de 600,000 francs. Toutes les tentatives faites par l'intendance générale en vue de combler ce trou avaient échoué ; les artistes refusaient de consentir une diminution de leurs traitements, qui ne sont déjà pas très élevés, et l'intendant général n'osait pas faire appel aux fonds publics. La situation menaçait de devenir intenable quand l'empereur François-Joseph est intervenu. Il a simplement mis tout le déficit à la charge de sa cassette privée. Les artistes de l'Opéra se sont réunis, ont voté des remerciements à leur généreux donateur et, répondant à un désir depuis longtemps exprimé par l'intendance, ont décidé qu'à l'avenir la pension ne sera servie qu'après trente-quatre ans de services au lieu de vingt-huit.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 1<sup>er</sup> au 8 Janvier 1905

VILLEFRANCHE, y. à vap. *Highwaymon*, angl., c. Bryant, sur lest.  
CANNES, vap. *Zénith*, fr., c. Morganti, march. diverses.  
— b. *Indus*, fr., c. Tassis, sable.  
— yacht à vap. *Calanthe*, amér., c. Horton, sur lest.  
BEAULIEU, y. à v. *Miss-Marie*, fr., c. Redolico, —

Départs du 1<sup>er</sup> au 8 Janvier 1905

MARSEILLE, vap. *Zénith*, fr., c. Morganti, march. diverses.  
GÈNES, vap. *Scotian*, angl., c. Stuart, sur lest.  
VILLEFRANCHE, y. à vap. *Highwaymon*, angl., c. Bryant, —  
ST-RAPHAEL, cutter *Sainte-Françoise*, fr., c. Philaut, —  
CANNES, b. *Indus*, fr., c. Tassis, —

Cabinet de M<sup>e</sup> SUFFREN REYMOND, avocat à Monaco  
Rue et Villa de Millo (Condamine)

Publication en conformité des articles 825, 820 et 821  
du Code de Procédure Civile

EXTRAIT DE JUGEMENT  
prononçant la séparation de biens

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco, le six mai 1904, enregistré à Monaco le treize mai 1904, folio 112, c<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> ; regu : débouté, trois francs ; jugement, quinze francs ; rédaction, trois francs ; au greffier, un franc cinquante centimes, signé Cassereau ; signifié par exploit de M<sup>e</sup> Tobon, huissier, du sept juillet dernier enregistré,

Au profit de la dame Marie-Françoise BEAURIN, épouse sans profession du sieur Victor-François-Antoine

GODINEAU, docteur en médecine, avec lequel elle demeure à Monaco.

Il a été extrait ce qui suit :  
Par ces motifs :  
Joint les causes et statuant sur icelles par un seul et même jugement,

Déclare le docteur Godineau mal fondé dans sa demande en séparation de corps, l'en déboute ;

Admet, au contraire, tant en la forme qu'au fond, l'action de la dame Godineau ;

Déclare, en conséquence, la dite dame séparée, quant aux biens, de son mari ; dit qu'elle reprendra la libre administration de tous ses biens, tant de ceux qu'elle a apportés ou qui lui sont échus depuis son mariage, que de ceux qui pourront lui échoir par la suite ;

Renvoie les parties à se pourvoir comme il appartiendra pour la liquidation de leurs droits.

Et, vu la qualité des parties, compense les dépens.  
Monaco, le 10 Janvier 1905.

Pour extrait :  
Suffren REYMOND.

**EXTRAIT**

en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous signature privée, en date à Monaco du trente et un décembre mil neuf cent quatre, portant la mention : enregistré à Monaco, le cinq janvier 1905, folio 11 recto, case 6 et suivantes. Reçu : trois francs, promesse de vente un franc, signé : Cassereau.

Il a été formé entre le sieur Barthélemy MONTALDI, maître d'hôtel, demeurant à Frugarolo (Italie), et le sieur Gaston Duboc, maître d'hôtel, demeurant à Beaulieu (Alpes-Maritimes), une Société en nom collectif ayant pour objet l'exploitation du *Carlton Hôtel*, situé à Monte Carlo, Principauté de Monaco.

Cette Société est entrée en exercice le premier décembre mil neuf cent quatre, pour prendre fin le premier octobre mil neuf cent vingt-deux (fin de bail).

Le siège de la Société sera à Monte Carlo, Principauté de Monaco, au *Carlton Hôtel*.

La raison et la signature sociales, seront : Montaldi et Duboc. Monsieur Duboc aura seul la signature sociale et il ne pourra en faire usage que pour les besoins de la Société ; en conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements quelconques exprimeront la cause pour laquelle ils auront été souscrits.

Monsieur G. Duboc administrera généralement la Société et fera tous achats et paiements que nécessitera l'exploitation de l'établissement ; il tiendra la caisse.

Monsieur Montaldi aura la direction de l'Hôtel et du Restaurant et devra, de ce fait, faire les engagements de tout le personnel.

Un double dudit acte de Société a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur ce jourd'hui même pour être transcrit, sur le registre et affiché pendant trois mois dans la salle d'audiences, conformément à la loi.

Monaco, le 10 janvier 1905.

Pour extrait :  
(Signé) B. MONTALDI. G. DUBOC.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

PARQUET DE L'AVOCAT GÉNÉRAL

Exécution de l'article 381 du Code de procédure pénale

Par exploit de TOBON, huissier, en date du six janvier mil neuf cent cinq, et dont les copies ont été déposées au parquet, conformément à la loi, les nommés :

1° ZORNIOTTI (Joseph-Antoine), fils de Thomas et de Marguerite Vignola, né à La Turbie (Alpes-Maritimes), le 31 octobre 1889, manœuvre ;

2° ZORNIOTTI (Thomas-Ferdinand), frère du précédent, né à La Turbie (Alpes-Maritimes), le 25 janvier 1891, sans profession ;

Tous deux actuellement sans domicile ni résidence connus, ont été assignés à comparaître personnellement le jeudi 9 février 1905, à 9 heures du matin, devant le Tribunal correctionnel de Monaco, sous prévention

d'avoir, depuis moins de trois ans, et précisément le 21 juillet 1904, à Monaco, sur la plage dite du « Tenao », frauduleusement soustrait une somme de cent francs au préjudice du sieur Jean Dagnino ;

Fait qui constitue le délit de vol prévu et puni par les articles 377 et 399 du Code pénal.

Monaco, le 9 janvier 1904.

P. l'Avocat Général :  
Le Substitut,  
Paul DE VILLENEUVE.

**TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO**

**EXTRAIT**

Suivant jugement rendu par le Tribunal Supérieur, séant à Monaco, statuant en matière correctionnelle, le 5 janvier 1905,

Le nommé RICCI Charles-Benoît-Louis, fils de Jacques et de Paule Benvenuto, né à Gênes (Italie), le 15 novembre 1862, commerçant à Monaco,

A été condamné, pour délit de banqueroute, par application des articles 555, § 3 ; 556. §§ 5 et 6 du Code de Commerce, et 400 du Code Pénal, — par défaut, — à une année d'emprisonnement et aux frais.

Pour extrait conforme délivré à M. l'Avocat Général, en exécution de l'article 570 du Code de Commerce.

Monaco, le 9 Janvier 1905.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Vu au Parquet :  
L'Avocat Général,  
C. DE MONICAULT.

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**ASSURANCES**

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

POLICES collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies  
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, présumé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**APPICHAË BÉRENGER MONACO**

**PARFUMERIE**

DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

SAVON PUR

« LA TOUPIE »

DÉPOT chez LORENZI

(Fabrique de Pâtes alimentaires, Denrées coloniales).

Rue de la Turbie, Monaco-Condamine

Nettoyage à Sec parfait. <sup>USINE</sup> A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. — Prix modérés.

**TEINTURERIE**  
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles.  
Étoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

**BOIS & CHARBONS**

MAISON HENRI MÉDECIN

DEFRESSINE et FONTAINE, successeurs

Avenue de la Costa, Monte Carlo. (Téléphone)

Imprimerie de Monaco — 1905

**BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE.** — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Janvier	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
2	766 »	766 1	765 6	766 2	766 8	2 1	3 2	3 8	3 5	2 8	78	Est fort.	Beau.		
3	67 »	67 2	67 5	67 2	67 »	3 8	7 2	5 4	3 2	2 9	62	Sud-Est.	Nuageux.		
4	67 2	66 8	66 2	65 8	65 2	4 5	6 7	6 2	5 6	5 2	69	Nord-Ouest.	Beau		
5	66 »	65 3	65 1	65 »	64 8	10 »	11 2	9 1	7 2	7 1	74	Id.	Beau, nuageux.		
6	62 »	62 5	62 »	61 8	61 2	8 6	9 8	9 5	8 2	7 5	76	Sud-Est.	Beau.		
7	56 »	55 8	55 5	56 1	55 2	9 5	11 4	10 8	9 3	12 1	82	Est.	Très beau.		
8	68 »	69 8	75 1	76 2	77 1	10 2	12 5	11 6	10 4	9 8	80	Nord-Est.	Id.		
DATES		2	3	4	5	6	7	8							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima.	3 8	7 2	6 7	11 2	9 8	11 4	12 »						
		Minima	0 »	2 8	2 5	6 3	7 2	6 7	9 5						

Pluie tombée : 00<sup>mm</sup> 0